

TEXTES GÉNÉRAUX

Administration - Finances - Affaires internationales

Arrêté du 1^{er} octobre 2008 fixant la composition du jury du concours externe de recrutement d'ingénieurs des travaux à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

NOR : DEVN0823093A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 98-1262 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 1999 fixant les conditions d'organisation et la composition des jurys des concours et examens professionnels des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1999 fixant les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2008 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de vingt-quatre ingénieurs des travaux à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury constitué pour apprécier les épreuves du concours externe de recrutement d'ingénieurs des travaux à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au titre de l'année 2008 est composé de la manière suivante :

Président du jury

Représentant la directrice général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

M. Jean-Louis Beseme, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts.

Représentant la directrice de l'eau et de la biodiversité

M. Vincent Bentata, bureau de la faune et de la flore sauvages de la sous-direction de la protection et valorisation des espèces et de leurs milieux.

Suppléant

M. Jean-Dominique Dupont, chef du bureau de la chasse et de la pêche.

Chef de service chargé du personnel

Mme Jocelyne Koe, directrice des ressources humaines de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Suppléant

M. Rémy Beaufre, chef de la division formation.

Représentants des agents de la même filière et du groupe égal ou supérieur, proposés par le directeur général en raison de leurs compétences :

M. Yves Ferrand, ingénieur, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Suppléant

M. Pierre Migot, directeur des études et de la recherche à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

M. Eric Marboutin, ingénieur des travaux, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Suppléant

M. Claude Novoa, ingénieur des travaux, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Personnes choisies pour leurs compétences et proposées par le directeur de l'eau et de la biodiversité parmi des agents du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ou d'autres administrations ou établissements publics :

M. Renaud Klein, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, chargé de mission à l'Office national des forêts, suppléant du président du jury en cas d'absence de ce dernier.

M. Michel Denis, ingénieur au CEMAGREF, institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement.

Mme Blandine Meunier, chargée de mission à la direction générale des politiques agricoles et agroalimentaires et des territoires au ministère de l'agriculture et de la pêche.

Article d'exécution

La directrice de l'eau et de la biodiversité et le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2008.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
La directrice de l'eau et de la biodiversité,
J. JIGUET